



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 115160

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les mises sous tutelle ou curatelle. La loi de 1968, qui régit la protection des majeurs « incapables », est aujourd'hui inadaptée. En effet, du fait du vieillissement de la population, on constate une forte augmentation du nombre de mises sous tutelle ou curatelle : plus de 700 000 Français sont aujourd'hui sous protection. Aussi, il lui demande s'il envisage une réforme de la mise sous tutelle ou curatelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115160

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 49